

LIGNES DIRECTRICES POUR L'EQUIPEMENT DES ITINERAIRES EN MILIEU ALPIN

La communauté des sports de montagne évolue fortement, en particulier avec l'essor des salles d'escalade et la promotion des activités outdoor. Le nombre toujours plus élevé de pratiquants, parfois inexpérimentés, et les équipements de plus en plus présents en montagne contribuent à diminuer le nombre d'itinéraires à caractère alpin (itinéraires présentant un équipement fixe minimum où une certaine expérience et savoir-faire sont requis). Les ressources en voies d'escalade et d'alpinisme de ce type sont limitées.

L'objectif de ces recommandations est de favoriser le renouvellement et le développement harmonieux du patrimoine des itinéraires en milieu alpin. Ces recommandations se concentrent sur les courses d'alpinisme et les voies d'escalade de type "alpin" non sur les écoles d'escalade.

Conserver un patrimoine de tels itinéraires, qu'ils soient d'un caractère sauvage ou sportif, revêt une importance cruciale pour les alpinistes. La préservation de ces voies, avec leur caractère et leur histoire distincts, est essentielle pour garantir que les générations futures puissent elles aussi goûter à cette diversité d'escalades.

L'ASGM recommande ce qui suit :

1. Avant de procéder à l'équipement, au ré-equipement, au déséquipement ou au balisage d'un itinéraire de tout type, le contact doit être établi avec la communauté locale d'escalade et les guides actifs de la région pour recueillir leurs avis et recommandations, même en tant qu'ouvreur. Dès que l'itinéraire est ouvert au public, la notion de bien commun de la montagne s'applique. L'ouvreur ne peut revendiquer que la propriété intellectuelle de l'idée de la voie, mais n'est pas propriétaire de la montagne. Dès lors, équiper, ré-équiper, déséquiper ou baliser un itinéraire ne devrait plus résulter d'une initiative personnelle.
2. Le projet de rééquipement respecte les recommandations ou directives existantes dans ma région (AVGM, ARGM, ARGB, Plan Vertical, Rebolting, sections locales du CAS, etc...)
3. De manière générale, le rééquipement préserve l'intégrité des voies existantes et maintient le caractère des itinéraires d'escalade et leur difficulté.
4. L'équipement ne doit servir qu'à l'assurance et non à la progression.
5. Le rééquipement évite la taille de prises ni n'ajoute d'éléments artificiels dans les longueurs.
6. Le balisage des chemins d'accès, non officiels, devrait se réaliser si possible avec des moyens naturels. Par défaut, en application des "*Recommandations en matière de signalisation des itinéraires en montagne en dehors du réseau officiel des chemins de randonnée*" publié par l'ASGM-CAS-Suisse Rando.
7. Toute modification de l'équipement devrait être communiquée le plus largement possible.



Liste des contacts et liens (non exhaustive) :

Valais : Commission normes et standards AVGM

Page internet : <https://wbv-avgm.ch/fr/a-propos-de-nous/#toggle-id-1>

Contact : normesetstandards@wbv-avgm.ch

Julien Debons / +41 79 408 78 72

juliendebons@hotmail.com

Alpes vaudoises, fribourgeoises, Chablais, chaîne du Jura : CCC - Commission équipement de l'ARGM

Page internet : <https://www.argm.ch>

Contact : info@argm.ch

Glaris : GBV

Internetseite: <https://www.bergfuehrerglarnerland.ch/>

Kontakt : info@bergfuehrerglarnerland.ch

Hansueli Rhyner

Unterlagen : Positionspapier zu Routensanierungen, Markierungen und Begehbarmachungen auf Kletter-Hoch- und Skitouren in den Glarneralpen, Hansueli Rhyner

Graubünden : BBV-Regionalkommissionen

Internetseite: <http://www.bergfuehrer-gr.ch/>

Kontakt: bergfuehrer@markuslocher.ch (Markus Locher)

Berne : BBV Berne

Internetseite: <https://bernerbergfuehrer.ch/>

Club Alpin Suisse :

Page internet : <https://www.sac-cas.ch/de/die-alpen/sanieren-und-erschliessen-neue-dienstleistung-fuer-sektionen-18098/>

ASGM / CAS / Suisse Rando :

Recommandations : Marquage des itinéraires en montagne en dehors du réseau officiel des chemins de randonnée

[https://www.sac-cas-cas.ch/fileadmin/Ausbildung_und_Wissen/Sicher_unterwegs/Sicher_unterwegs_Wandern/20210903_signalisations_itin%C3%A9raires_recommandation.pdf](https://www.sac-cas.ch/fileadmin/Ausbildung_und_Wissen/Sicher_unterwegs/Sicher_unterwegs_Wandern/20210903_signalisations_itin%C3%A9raires_recommandation.pdf)

